

BARÈME DES HONORAIRES À LA VENTE

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM

À LA CHARGE DU VENDEUR

Ils se calculent sur le prix de présentation

EXCEPTIONNELLEMENT, CEUX-CI PEUVENT ÊTRE PORTÉS À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION
Jusqu'à 200 000 €	9 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 €	6 % T.T.C.
Plus de 500 001 €	5 % T.T.C.

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM - VIAGER

À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur la valeur libre du bien

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAUX À USAGE D'HABITATION
Jusqu'à 200 000 €	10 % T.T.C.
De 200 001 € à 500 000 €	7 % T.T.C.
Plus de 500 001 €	6 % T.T.C.

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM - BUREAUX ET COMMERCE

À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Ils se calculent sur le prix net vendeur.

5% H.T. (6% T.T.C.) du prix de vente hors droits.

BARÈME DES HONORAIRES À LA LOCATION

BAUX SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Vide ou Meublée en résidence principale

Est considérée comme résidence principale, un logement occupé au moins huit mois par an

Bail d'une durée minimum de 1 an

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

H.T.

T.T.C.

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones très tendues _____ 10 €/m² _____ 12 €/m²

Zones tendues _____ 8.33 €/m² _____ 10 €/m²

Hors zones tendues et très tendues _____ 6.67 €/m² _____ 8 €/m²

Etat des lieux d'entrée _____ 2.5 €/m² _____ 3 €/m²

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

H.T.

T.T.C.

Recherche du locataire % sur le montant annuel du loyer hors charge _____ 8% _____ 9.6%

Organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

Zones très tendues _____ 10 €/m² _____ 12 €/m²

Zones tendues _____ 8.33 €/m² _____ 10 €/m²

Hors zones tendues et très tendues _____ 6.67 €/m² _____ 8 €/m²

Etat des lieux d'entrée _____ 2.5 €/m² _____ 3 €/m²

BAUX NON SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989

Résidence Secondaire – bail société

Bail sans durée minimum

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

H.T.

T.T.C.

% sur le montant annuel du loyer hors charges _____ 8.33% _____ 10%

HONORAIRES À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE

% sur le montant annuel du loyer hors charges _____ 8.33% _____ 10%

PARKINGS

Honoraires à la charge du locataire _____ 150 € _____ 180 €

Honoraires à la charge du propriétaire _____ 150 € _____ 180 €

BUREAUX ET COMMERCE

HONORAIRES À LA CHARGE DU LOCATAIRE

H.T.

T.T.C.

Pourcentage du loyer annuel de référence hors taxes hors charges _____ 30% _____ 36%

Taux TVA en vigueur : 20%

